

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT
CENTRE INTERNATIONAL POUR LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS RELATIFS AUX
INVESTISSEMENTS
AGENCE MULTILATÉRALE DE GARANTIE DES INVESTISSEMENTS

J

Communiqué de presse n° 41(F)

3 octobre 2004

Déclaration de M. **CHRISTIAN NOYER**,
Gouverneur suppléant du FMI pour la **FRANCE**,
en séance plénière

**Déclaration de M. Christian Noyer,
Gouverneur suppléant du FMI pour la France,
en séance plénière**

M. le Président, Mesdames et Messieurs les Gouverneurs, Chers délégués,

1/ Tout d'abord, le retour confirmé de la croissance doit s'accompagner de la résorption progressive des déséquilibres mondiaux

Ces derniers mois ont confirmé le retour de la croissance mondiale. Mais les risques ne doivent pas être négligés. L'évolution des prix du pétrole est un premier sujet de préoccupation qui peut affecter les pays développés, mais plus encore les pays émergents ou en développement, non producteurs de pétrole.

Trouver le bon dosage pour les politiques budgétaire et monétaire est également un défi important que nous devons relever. Des politiques budgétaires et monétaires accommodantes ont permis, lorsque l'économie mondiale avait ralenti, de soutenir l'activité et favoriser la reprise. Mais elles peuvent être aussi de nature à alimenter les déséquilibres mondiaux. L'assainissement des finances publiques doit à ce titre être une priorité.

2/ Ensuite, les travaux de la communauté financière internationale doivent également se poursuivre afin de renforcer le dispositif de prévention et de résolution des crises financières.

Premièrement, le renforcement de la surveillance doit être consolidé.

L'attention renouvelée portée aux questions de change et le nouveau cadre d'analyse de la viabilité de la dette des pays pauvres, qui doit être commun à la Banque mondiale et au Fonds monétaire international, constituent des pas essentiels vers une surveillance mieux informée et donc plus efficace.

Deuxièmement, la panoplie des instruments du FMI en matière de prévention et de résolution des crises doit être complétée.

Pour les pays les plus pauvres, fréquemment exposés à des chocs exogènes, la mise en place d'accords de précaution avec un financement concessionnel répond à un besoin.

Parallèlement il faut veiller à ce que le FMI continue de jouer le premier rôle dans les débats sur la résolution des crises.

Les clauses d'action collective qui se généralisent vont permettre d'apporter une partie de la réponse. L'adoption d'un Code de conduite, examinée aujourd'hui par plusieurs pays émergents avec le secteur privé, pourrait également constituer un élément utile dans la résolution des crises. Nous nous félicitons des progrès accomplis et encourageons la communauté internationale à réfléchir sur l'utilisation de ces travaux dans la gestion effective des crises.

Troisièmement, des progrès doivent être faits pour accroître la transparence financière.

Une plus grande transparence permet de mieux lutter contre l'utilisation du système financier à des fins criminelles ou terroristes. A cet égard, je me félicite de la décision des conseils d'administration du Fonds et de la Banque de mars 2004 d'intégrer complètement la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme dans les évaluations des systèmes financiers des Etats membres et d'avoir adopté une méthodologie commune avec le GAFI pour réaliser ces évaluations. La France, qui exerce cette année la présidence du GAFI, est particulièrement attachée à ce que la coopération engagée entre le GAFI et les Institutions de Bretton Woods se poursuive.

3/ Enfin, l'action de la communauté internationale en faveur du développement doit s'intensifier, selon deux axes.

D'une part, il convient d'assurer durablement la viabilité de la dette des pays en développement dans le cadre d'une politique de financement propre à chaque pays.

La France se félicite de la prorogation pour deux ans de la clause de caducité de l'initiative Pays pauvres très endettés, ce qui permettra à tous les pays qui en remplissent les critères d'en bénéficier.

Il s'agit ensuite d'assurer la soutenabilité de la dette des pays en développement au-delà de la mise en œuvre de l'initiative PPTE.

Il est en particulier nécessaire de s'assurer au plus vite de la pérennisation du financement de la FRPC, afin qu'elle puisse maintenir le niveau de ses engagements au-delà de 2006. Nous sommes satisfaits de voir émerger une large majorité parmi les membres du Fonds pour soutenir cette évolution.

D'autre part, notre priorité doit être désormais la mobilisation de ressources additionnelles pour le développement.

Nous savons que pour atteindre ces objectifs, les besoins sont estimés à 50 milliards de dollars par an sur les dix prochaines années. La communauté internationale doit donc y consacrer davantage de ressources.

Il faut cependant se rendre à l'évidence : l'augmentation de l'effort budgétaire ne peut être que progressive et les besoins de financement pour les objectifs du millénaire sont immédiats. C'est pourquoi il faut réfléchir sans tabous à des mécanismes innovants de financement, y compris la facilité financière internationale et les taxations internationales. La France est heureuse que le Comité monétaire et financier international et le Comité du développement en aient ainsi décidé hier.

*

Nous devons profiter du contexte actuel de reprise globale pour mettre en œuvre les réformes nécessaires au renforcement d'une croissance non inflationniste et donc durable, et approfondir notre engagement dans la lutte contre la pauvreté. Le FMI et la Banque mondiale constituent les instruments essentiels de cette entreprise et nous tenons à réaffirmer notre soutien à ces institutions qui symbolisent l'esprit de la coopération internationale que nous défendons et dans lesquelles toutes les voix doivent être entendues.